

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet station service de creuzier le neuf sur la commune principale de l'AIOT rue des turiers 03300 CREUZIER LE NEUF.

La référence de votre dossier est A-3-SUKT3A89N et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/03/2023 à 19h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **57282123900033**

Organisme : **SOCIETE INDUSTRIELLE EXCELSIOR**

Nom : **TERUIN**

Prénom : **OLIVIER**

Fonction : **COMMERCIAL**

### Personne morale

N° SIRET **83891168300020**

Raison sociale **PETROL AND CO**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**2715 route de roanne**

**42640 ST ROMAIN LA MOTTE**

### Signataire

Nom : **TERUIN**

Prénom : **OLIVIER**

Qualité : **COMMERCIAL**

## Référent

Nom : **teruin**

Prénom : **olivier**

Fonction : **commercial**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **station service de creuzier le neuf**

Description des activités :

**Création d'une station service carburant. Cette station service comprendra 2 zone de distribution. Une zone pour les VL et une zone pour les PL**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**rue des turiers**

**03300 CREUZIER LE NEUF**

X : 735364

Y : 6564215

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'

eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 3640 m3	DC	
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 196 t	DC	162m3 de gnr et gasoil x 0.840 + 50m3 de sp95 et sp98 x0.755 + 20m3 de e85 x0.785 = 196.25 tonnes équivalentes

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Il n'y a pas a proprement parler d'eau résiduaires issu de l'exploitation de l'activité mais, les eaux de pluies qui tomberont sur les dallages de distribution de carburant et dallage de dépotage seront orientées vers un séparateur d'hydrocarbure sans bypass avec obturateur automatique muni d'une alarme de niveau eau. ce séparateur sera pompé une fois par an et plus si nécessaire**

L'exutoire des eaux résiduaires :

**En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**les eaux de pluies qui tomberont sur les dallages de distribution de carburant et dallage de dépôtage seront orientées vers un séparateur d'hydrocarbure sans bypass avec obturateur automatique muni d'une alarme de niveau eau. ce séparateur sera pompé une fois par an et plus si nécessaire. Egalement les eaux de pluies qui tomberont sur les zones enrobées seront traité au moyen d'un séparateur d'hydrocarbure au normes**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **3601**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**toutes les eaux résiduaires sont des eaux de pluies qui passeront par des séparateurs d'hydrocarbure. Un bassin tampon est prévu afin de limiter le débit rejeté dans les eaux pluviales**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

**Lors des remplissages de citernes gasoil, les évènements laisseront les vapeurs de gasoil s'échapper à 4 mètres de hauteur avec des grilles pare flammes conformément à la réglementation.**

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

**Il est prévu la récupération des vapeurs sur les produits de 1ère catégorie (sans plombs et ethanol). Les vapeurs générées à la livraison et lors de pleins de carburant par les véhicules seront captées et récupérées par les véhicules livreur. Ces vapeurs seront ensuite retraitées aux dépôts pétroliers ou raffineries**

Autres sources :

**pas d'autres sources**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les séparateurs d'hydrocarbure seront pompés et vidés une fois par an et plus si nécessaires.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **baie à eau 120m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**La station sera équipée conformément aux rubriques 1435 et 4734 : système d'extinction automatique de feu avec poudre, couverture anti feu, extincteur, bache incendie pour les**

**pompier, extincteur 2kg co2 pour l'armoire électrique et 9kg ABC . les dispositif incendie seront reliés à un transmetteur téléphonique pour alerter l'exploitant en cas de problème**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**MANDAT DECLARATION ICPE.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**PLAN PROJET RAYON 100M ICPE PLASSE CHAIZE CREUZIER LE NEUF IND M.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**PLAN PROJET 1.500 PLASSE CHAIZE CREUZIER LE NEUF IND M.pdf**